

Provence Numismatique

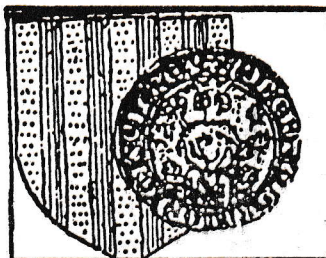


Bulletin de Liaison des Associations

1990 58



**GROUPE NUMISMATIQUE
DE PROVENCE**



LE LIARD

MONNAIE AUX MULTIPLES FACETTES

Par Adrien VIAL

Président du Cercle Numismatique de Gap

"Cela ne vaut pas un liard", expression péjorative de nos jours, mais qui ne devait pas exister au XVe siècle puisque le liard était le quart de sou et valait donc trois deniers. C'était la plus importante des monnaies de billon.

Sa naissance reste obscure, mais sa valeur restera inchangée pendant près de quatre cents ans, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution.

Le mot liard apparaît pour la première fois sous Charles VI (1380-1422). Ayant très vite perdu la raison, il fut incapable de résister à l'invasion anglaise et aux troubles intérieurs fomentés par les grands vassaux, notamment les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Devant l'incapacité de Charles VI, son fils le dauphin Charles, bien que dépossédé de la couronne par le traité de 1420, organisa la résistance aux Anglais et chercha à en conserver les prérogatives. Quelques provinces dont la Touraine, le Languedoc et le Dauphiné lui restèrent fidèles.

C'est dans cette province que fut émis le premier liard, connu sous le nom de "liard delphinal", avec à l'avvers le champ écartelé de deux fleurs de lis et de deux dauphins et au revers une croix à long pied fleurdelisée coupant la légende.

Devenu roi sous le nom de Charles VII, il ne poursuivit pas son idée et abandonna la frappe.



Liard delphinal de Charles VI
Naissance du liard

C'est son fils Louis XI qui, en annexant le Dauphiné à la couronne royale, en 1461, reprit la frappe du liard, d'abord comme monnaie provinciale, puis l'incorpora au système national par un décret de 1467. Cette monnaie à 230% d'argent prit le nom de monnaie "grise" par opposition aux monnaies "noires", denier et obole, qui n'en contenaient que 150% et 100%. Mais si le nom était resté le type avait changé, avec un dauphin sous une fleur de lis et une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes.

Parallèlement au liard, Louis XI introduisit aussi dans le système monétaire, une autre monnaie provinciale valant également trois deniers, c'est le "Hardi" qui avec le portrait du roi en buste, de face et tenant une épée, perpétuait une célèbre monnaie de Guyenne.



Hardi de Louis XI



Liard de Louis XI

Charles VIII garde le même type, mais pour fêter l'union de la Bretagne à la France, suite de son mariage avec la duchesse Anne, il émet même un liard "au dauphin" pour la Bretagne; curiosité que cette pièce à type régional émise en l'honneur d'une autre région et sur laquelle le dauphin voisine avec l'hermine. Il émet aussi un liard dit "de Marseille" sur lequel le dauphin est remplacé par un grand "K", la croix du revers étant cantonnée de quatre lis.



Liard pour la Bretagne Charles VIII



Liard de Marseille

Pas d'émission de liard sous Louis XII, mais reprise avec François Ier, qui laisse la teneur en argent, le liard devient ainsi une monnaie noire que l'on trouve à cette époque sous trois types différents: le liard au dauphin, le liard à la salamandre, son emblème personnel, et le liard à l'"F" couronné. Sur le liard au dauphin et sur celui à l'"F", François Ier transposa au revers la croissette qu'il avait déjà inaugurée sur d'autres monnaies, c'est-à-dire avec petite croix à branches égales, massives et taillées à angles droits. Ces émissions cesseront vers 1520 car l'inflation grandissante faisait que leur teneur en argent, si faible soit-elle, dépassait leur valeur nominale.

François Ier



Liard au dauphin



Liard à la salamandre



Liard à l'F

Henri II reprit la frappe de cette monnaie avec une pièce de 1,05g à 179% qui allait maintenant poursuivre tranquillement sa route. Liard à l'"H", bien sûr, pour Henri II et au "C" pour Charles IX.



Liard à l'H de Henri II

Henri II, bien que gardant toujours le "H" couronné, transforma la croix du revers et émit ainsi quatre types différents, plus deux pour le Dauphiné.

Sous Henri IV le champ de l'écu est écartelé de deux vaches béarnaises et de "H" couronnés. La pièce prend alors tout naturellement le nom de "vaquette". On la retrouvera sous Louis XIII.

Avec Louis XIV le liard prend un nouvel essor puisqu'on en recense neuf types. En 1649, la pièce représentait d'un côté la tête royale, et de l'autre un grand "L" couronné accosté de deux lis. La valeur de la pièce, soit trois deniers, est indiquée à l'exergue en chiffres romains ou arabes. La frappe fut interrompue par les troubles de la Fronde, fut reprise en 1654, mais cette fois les pièces portent au revers, en trois lignes: "liard de France".

Louis XIV



Liard à l'L



Liard couronné



Liard tête nue



Sous Louis XV, le nom change mais la pièce demeure. Par décrets de mai et juillet 1719, dus à l'initiative de Law, il créa des monnaies de cuivre de 12, 6 et 3 deniers, c'est-à-dire des sols, des demi-sols et des liards. Leur type se compose à l'avant de la tête du roi à longue chevelure, tournée vers la droite, et au revers d'un écu de France couronné. En 1767, une nouvelle émission présente une tête laurée et vieillie du roi, et au revers un écu couronné, la partie supérieure de l'écu étant en forme de cartouche. Ce poinçon, d'une exécution très imparfaite fut employé dans certains ateliers jusqu'en 1773. Mais à Paris et dans quelques autres ateliers il fut remplacé dès 1768 par un autre, mieux gravé où les armes de France sont placées dans un écu simple.



Liard à la tête juvénile

Louis XV

Louis XVI conserva pour le revers, le coin des dernières pièces de son prédécesseur, à l'avant sa tête à gauche remplaçant bien sûr celle de Louis XV.

Liard de Louis XVI
Fin du liard



La Révolution transforma tout le système monétaire français et l'on ne parla plus du liard, qui comme beaucoup d'autres monnaies était parti de bien haut pour finir bien bas.